



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire tenue le **mardi 26 août 2025 à 16 h**, au lieu ordinaire des séances dudit conseil et selon la loi

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Comeau, maire
Madame Diane Boyer, conseillère
Madame Claudine Girouard-Morel, conseillère
Monsieur René Lecavalier, conseiller

AUTRE PRÉSENCE :

M^e Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

ABSENCE MOTIVÉE :

Madame Denise Bergeron, conseillère

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du mardi 26 août 2025 et adoption de l'ordre du jour
2. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 12 août 2025 et adoption dudit procès-verbal
3. Embauche de M. Nicholas Lavoie à titre de contremaître au Service des travaux publics et autorisation de signature du contrat de travail
4. Octroi de contrat pour la réfection du pavage de la rue Bélanger – Dépense financée à même le surplus réservé « Infrastructures urbaines »
5. Amendement à la résolution 2025-03-086 – Octroi de contrats pour la remise à neuf de soufflantes et l'ajout d'un variateur de vitesse à l'usine de traitement des eaux usées
6. Période de questions
7. Levée de la séance extraordinaire du mardi 26 août 2025

CERTIFICAT

Je soussignée, M^E CHARLOTTE GAGNÉ, directrice générale adjointe et greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a dûment été transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

COPIE CONFORME

M^E CHARLOTTE GAGNÉ, DGA et greffière

**2025-08-289 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 26 AOÛT
2025 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
 APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'ouvrir la séance extraordinaire du mardi 26 août 2025 à 16 h et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-08-290 DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU MARDI 12 AOÛT 2025 ET ADOPTION DUDIT PROCÈS-
VERBAL

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 12 août 2025, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 12 août 2025.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-08-291 **EMBAUCHE DE M. NICHOLAS LAVOIE À TITRE DE CONTREMAÎTRE AU
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET AUTORISATION DE SIGNATURE
DU CONTRAT DE TRAVAIL**

Considérant le processus de recrutement lancé par le Service des ressources humaines et la recommandation du comité de sélection, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR René Lecavalier

De nommer M. Nicholas Lavoie au poste de contremaître au Service des travaux publics, le tout selon les conditions apparaissant au contrat de travail.

D'autoriser le maire, M. Claude Comeau, et le directeur général, M^e Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le contrat de travail de M. Lavoie.

De féliciter et souhaiter bon succès à M. Lavoie dans le cadre de ses nouvelles fonctions.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-08-292

OCTROI DE CONTRAT POUR LA RÉFECTION DU PAVAGE DE LA RUE BÉLANGER - DÉPENSE FINANCÉE À MÊME LE SURPLUS RÉSERVÉ « INFRASTRUCTURES URBAINES »

Considérant la demande de prix lancée auprès de divers fournisseurs par le directeur du Service des infrastructures urbaines ;

Considérant l'analyse des demandes reçues, il est

PROPOSÉ PAR	Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR	René Lecavalier

D'octroyer le contrat pour la réfection du pavage de la rue Bélanger auprès de « LES PAVAGES LA CITÉ B.M. INC. », plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme maximale de 114 960,05 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus réservé « Infrastructures urbaines » et de l'imputer au poste budgétaire 22-300-10-042.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-08-293

AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2025-03-086 - OCTROI DE CONTRATS POUR LA REMISE À NEUF DE SOUFFLANTES ET L'AJOUT D'UN VARIATEUR DE VITESSE À L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Considérant la résolution 2025-03-086 adoptée à la séance ordinaire du 11 mars 2025 pour l'octroi d'un contrat pour la fourniture, la livraison et la mise en marche d'un nouveau variateur de vitesse 30 HP et son panneau auprès de « MOTEURS ÉLECTRIQUES LAVAL LTÉE » ;

Considérant les frais supplémentaires liés à l'achat du variateur et à sa programmation, expliquant ainsi le dépassement du budget initial qui ne couvrirait que le remplacement du variateur de la soufflante 3, il est

PROPOSÉ PAR	Diane Boyer
APPUYÉ PAR	Claudine Girouard-Morel

D'amender la résolution 2025-03-086 concernant l'octroi d'un contrat pour la fourniture, la livraison et la mise en marche d'un nouveau variateur de vitesse 30 HP et son panneau auprès de « MOTEURS ÉLECTRIQUES LAVAL LTÉE » afin de corriger la somme de « 20 942,70 \$ » par la somme de « **25 623,56 \$** ».

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne ne s'est manifestée lors de la période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-08-294 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 26 AOÛT 2025

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De lever la séance extraordinaire du mardi 26 août 2025 à 16 h 08.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

M. CLAUDE COMEAU
MAIRE

M^E CHARLOTTE GAGNÉ
DGA ET GREFFIÈRE